

Réponse de la Municipalité au postulat de Mme Sabine Million-Courvoisier intitulé « Promotion de la santé et développement urbain durable : une étude pour être ambitieux ! »

Date proposée pour la séance de la commission :

Jeudi 23 juin 2022, 18h30

Grand-Rue 38, salle de l'horloge, 3ème étage

Municipales responsables : Mme Christelle Giraud-Nydegger, Mme Isabelle Monney

REPONSE DE LA MUNICIPALITE

PREAMBULE

Par sa situation, sa topographie et ses équipements, la Ville de Gland présente un environnement favorable au bien-être et à la santé ainsi qu'à la pratique des modes de déplacement doux, qu'elle soit fonctionnelle ou récréative. L'environnement direct entourant l'espace urbain est propice à la détente en plein air avec les forêts, les vignes et le lac.

Les offres de sport et d'activités physiques y sont nombreuses. La Commune propose à la population un large choix de possibilités pour faire une activité physique aussi bien dans le cadre d'un club ou d'une association, qu'en libre accès.

Ce fort potentiel de la Ville de Gland pour la promotion de la santé est questionné par la postulante qui fait état de freins urbanistiques liés au tissu bâti et interpelle la Municipalité sur sa vision stratégique sur cette thématique. Elle évoque notamment le programme « Métasanté » développé par Unisanté et repris par la Ville de Lausanne en marge de la conception du nouvel écoquartier des Plaines-du-Loup (projet « Métamorphose »).

Avant de développer sa réponse, la Municipalité souhaite préciser qu'un tel programme n'est pas applicable à Gland compte tenu, d'une part, des écarts d'échelle dont il est question (le futur écoquartier lausannois accueillera à terme environ 15'000 habitant-e-s/emplois) et, d'autre part, du contexte existant (à Lausanne, le projet part d'une *tabula rasa*, tandis qu'à Gland nous composons avec un tissu bâti dense et dicté par des disponibilités foncières très limitées).

Dans le cadre de la promotion de la santé, la Municipalité part du principe que la conception de la Ville et son urbanisation ont un impact fort sur l'état de santé de la population. En effet, l'adaptation de l'environnement construit est un moyen d'augmenter l'activité physique et le mouvement, notamment en rendant l'environnement favorable à la pratique de la mobilité douce, que ce soit par le biais d'infrastructures facilitant les déplacements ou encore par l'amélioration de la qualité des parcours.

La Commune s'engage depuis de nombreuses années dans différents types de projets et initiatives visant à améliorer un contexte urbain, propice à un bon état de santé de la population glandoise. Certains projets sont développés directement par les services communaux et d'autres sont le fruit de partenariats publics privés (PPP).

1. VISION DE LA MUNICIPALITE CONCERNANT LA PROMOTION DE LA SANTE

La politique de promotion de la santé de la Ville de Gland a pour objectifs d'améliorer le bien-être physique, mental et social de la population, ainsi que de favoriser l'espérance de vie en bonne santé.

Elle s'attèle à considérer tant l'individu que la collectivité, et a pour ambition de permettre à la population de développer des aptitudes, des compétences et des attitudes qui contribuent au bien-être. Par ailleurs, l'interdisciplinarité, le travail communautaire et les démarches participatives font partie intégrante des projets mis en œuvre par la Ville de Gland.

Qu'ils soient culturels, sportifs ou de loisir, ils visent à favoriser les échanges et les rencontres et contribuent à créer un lieu de vie agréable pour toutes et tous. Les activités proposées s'adressent à l'entièreté de la population, enfants, jeunes, adultes et seniors.

La Ville de Gland reconnaît également l'importance du rôle joué par l'environnement dans l'état de santé de la population, qui exerce une influence positive sur le bien-être des individus, en facilitant les choix.

C'est donc naturellement que la Ville soutient des actions et des initiatives de la population, des organismes privés et du milieu associatif dont l'objectif est de contribuer à la promotion de la santé auprès de la population.

Cette thématique, transversale, se retrouve dans tous les aspects de la vie d'une commune tels que la cohésion sociale, l'enfance, la jeunesse et les seniors, le vivre ensemble, la vie culturelle, la promotion du sport et de l'activité physique, l'intégration ainsi que le développement durable entre autres.

2. MESURES DE PROMOTION DE LA SANTE

Les démarches de promotion de la santé visent à répondre aux besoins identifiés tels que la socialisation et le vivre ensemble, l'activité physique, l'adaptation au changement climatique, le confort urbain, la mobilité, la prévention, etc.

Collaboration avec Unisanté

En août 2020, la Ville a obtenu les 3 étoiles du label « Commune en santé », soit la note maximale¹. Ce label est décerné par Unisanté, Centre universitaire de médecine générale et santé publique rattaché au CHUV. La finalité du label est l'amélioration de la qualité de vie de la population.

En recensant les démarches en cours et celles qui ont été menées auparavant, ce label est une reconnaissance du chemin parcouru et du potentiel de développement de la politique communale.

Vingt mesures de prévention et de promotion de la santé développées par la Ville ont été ratifiées par Unisanté². Elles sont regroupées en six domaines : politique communale, offre de loisirs, famille et solidarité, école, santé au travail et enfin espaces publics et infrastructures. A travers différents projets, un accent particulier est mis sur le mouvement et la promotion de l'activité physique, ainsi que sur le renforcement de la cohésion sociale parmi ses habitant-e-s.

Grâce à la collaboration avec Unisanté, la Commune peut compter sur un réseau d'expertise, de soutien et d'information afin de déployer et d'adapter sa politique en fonction des besoins spécifiques de la population glandoise.

Plan climat

Le plan climat, dévoilé à la population le 31 mai dernier, se penche entre autres sur le concept de confort urbain, dans le cadre de son aspect « adaptations aux changements climatiques ». Ainsi, des recommandations pour un aménagement urbain accessible par tous et en tout temps sont en cours d'élaboration par le bureau mandaté pour ce faire.

Un premier atelier participatif questionnant le confort climatique et le besoin en bancs publics s'est déroulé en parallèle de la semaine de la mobilité, le 18 septembre 2021. Les recommandations seront transmises aux Services en charge de l'aménagement urbain.

Projets de promotion de la santé, de l'activité physique et de la cohésion sociale

La Commune développe une offre très variée de manifestations et d'événements qui contribuent à la promotion de la santé et de l'activité physique ainsi qu'à la cohésion sociale. Il s'agit notamment des

¹ <https://www.labelcommunesante.ch/?msclkid=84aa0ed4d04c11eca3a8d9f7021fb3f7>

² <https://www.gland.ch/vivre-a-gland/sante/commune-en-sante>

événements tels que le « Bike, walk et brunch », le « Mois santé et bien-être », « Gland ça marche », « Bike to work », des ateliers de prévention (cancer du sein, accidents domestiques, diététique, etc.). A travers le programme « Bouge », la Ville de Gland propose environ 25 activités physiques durant l'année, adaptées aux différentes saisons et à un public varié (enfants, jeunes, adultes et seniors).

Des manifestations telles que la « Fête des voisins », la « Fête de la danse » et « L'Eté en ville » favorisent également la socialisation et le vivre ensemble. Les « cafés-contacts » et la « Fête multiculturelle » contribuent à l'intégration des personnes d'origine étrangère ainsi qu'à la sensibilisation de l'ensemble de la population à la pluralité culturelle.

3. PARTENARIATS PUBLICS PRIVÉS (PPP) DANS LE DOMAINE DE LA PROMOTION DE LA SANTE

La Commune entretient des partenariats avec plusieurs entités engagées dans le domaine de la santé. Ces collaborations permettent d'élargir le champ d'action et de travailler sur différents axes et tranches d'âges de la population.

La Municipalité souhaite développer le projet « Vieillir chez soi » en partenariat avec Pro Senectute Vaud et les Retraites populaires. Ce projet a comme objectif de faciliter un maintien à domicile des seniors glandois par une adaptation architecturale des logements et par le renforcement des solidarités de proximité. Le projet « Vieillir chez soi » pourrait donc contribuer à la qualité de vie des seniors en facilitant le vieillissement à domicile et en développant un environnement qui favorisera l'espérance de vie en bonne santé. Un préavis municipal est prévu à ce sujet lors du Conseil communal de juin 2022.

Vivre ensemble et promotion de la santé chez les seniors

Dans le domaine du vivre ensemble, la Commune favorise les animations ou offres de loisirs visant à améliorer la santé de la population ou à favoriser les liens sociaux. La Commune collabore avec l'association Pro Senectute Vaud, l'association Vivag et la Société de développement.

Pro Senectute Vaud est une organisation engagée pour le bien-être des personnes âgées. Dans le cadre de ses activités, elle développe des projets et des études qui permettent de mieux comprendre leurs besoins spécifiques. La Ville de Gland a collaboré avec Pro Senectute Vaud à l'occasion du projet « Quartiers solidaires », qui a abouti à la création de l'association VIVAG (Vivre ensemble à Gland).

Créée en 2012, elle regroupe les seniors de Gland (résidents de plus de 55 ans). Elle a comme objectif de stimuler les activités des aînés et agit en partenariat avec différents groupes et associations actifs sur la Commune. Ainsi, Vivag développe des activités sportives et ludiques, des échanges et des rencontres conviviales dans une démarche bénévole qui favorisent le lien social. La Ville de Gland octroie une subvention annuelle à Vivag et facilite l'organisation des activités en mettant à disposition des salles et des espaces dédiés aux cours, ateliers, réunions et manifestations.

Secteur médico-social

Dans le domaine médico-social, la Ville de Gland collabore avec la Fondation Belle-Saison, le Centre médico-social (CMS) de Gland-Ville de la Fondation de La Côte, l'Espace Prévention La Côte ou encore la Clinique La Lignière.

La *Fondation Belle-Saison* est spécialisée dans le domaine de la santé sociale. Reconnue d'intérêt public, elle dirige actuellement 3 structures médico-sociales dans la région. La Ville de Gland travaille en partenariat avec elle dans le cadre de la gestion des logements protégés (LP). Ces derniers sont des appartements destinés au maintien à domicile des seniors et des personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite. Ils disposent d'une architecture adaptée, d'un encadrement médico-social et d'un espace communautaire. Il y en a actuellement 50 sur le territoire communal, gérés par différentes institutions ; 12 LP supplémentaires seront proposés dans le nouveau quartier de La Combaz d'ici fin 2022, ainsi qu'un Centre d'accueil temporaire (CAT).

La *Fondation de La Côte* est chargée quant à elle de mettre en œuvre, sur le district de Nyon et une partie du district de Morges, la politique d'aide et de soins à domicile portée par l'AVASAD (Association vaudoise d'aide et de soins à domicile). Elle garantit des prestations destinées à promouvoir, à maintenir ou à restaurer la santé des personnes dépendantes ou malades, à maximiser leur niveau d'autonomie, à maintenir leur intégration sociale et à faciliter l'appui de leur entourage. Ces prestations sont réalisées par les Centres médico-sociaux (CMS) de Gland-Ville et Gland-Région, que la Fondation gère.

Il s'agit de prestations telles que des soins dispensés par des infirmiers ou des aides-soignants, des diététiciens et des ergothérapeutes, des repas à domicile, et l'aide au ménage. A cela s'ajoutent des prestations sociales en matière de conseils administratifs, de gestion et d'accompagnement par les assistants sociaux.

Espace Prévention La Côte (EP) est une plateforme régionale œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et la prévention. Elle propose des prestations à destination de l'ensemble de la population (petite enfance, jeunesse, adultes et seniors).

Après la reprise du mandat de travail social de proximité par la Ville de Gland en 2017, une coordination et une collaboration dans différents domaines a été maintenue entre le Service de l'enfance et de la jeunesse et EP par le biais d'une convention.

4. DEVELOPPEMENT DES TRANSPORTS PUBLICS ET DE LA MOBILITE DOUCE

L'augmentation de la population et le développement de la Ville impliquent l'adaptation des prestations communales parmi lesquelles le service de transports publics. Par le biais du Préavis 93³, la Ville de Gland a engagé un processus de refonte et de modernisation des Transports urbains de Gland (TUG). Certains objectifs du préavis rejoignent les questions de ce postulat, par exemple :

- Redéfinir la desserte idéale du TUG en incluant la possibilité de diminuer les temps de parcours, ainsi que d'accéder à tous les quartiers, les écoles, l'administration et les pôles de commerces tout en tenant compte de la demande actuelle, de la densité des habitations, des emplois, et des projets futurs. La volonté est de lier également des zones plus périphériques, telles que le centre sportif et la plage de la Falaise.
- Revoir l'emplacement des arrêts : certaines zones et arrêts seront conservés en l'état et d'autres arrêts devront être créés ou déplacés.
- Flexibiliser les conditions de transport en incluant des arrêts à la demande. En effet, le processus de refonte des TUG portera entre autres sur un concept déjà existant dans d'autres villes, celui des arrêts à la demande.
- Elargir la zone de dessertes à certaines communes voisines en leur proposant d'être reliées directement avec le TUG et d'augmenter ainsi leur maillage de transports publics. Ce développement sera fait en collaboration avec Région de Nyon. Actuellement, en plus de la ligne 831 du TUG, la Ville est desservie par la ligne 811 de et vers Nyon, la ligne 830 de et vers Bassins, la ligne 835 de et vers Rolle via Gilly et la ligne 836 de et vers Rolle via Bursinel.
- Adapter les infrastructures routières avec une mise aux normes des routes, trottoirs et autres éléments routiers.

³ Voir Préavis municipal n°93/2021 relatif à la demande d'un crédit d'étude pour la refonte et la modernisation des transports urbains de Gland (TUG).

La Ville de Gland a mandaté BG Ingénieurs Conseils SA pour effectuer une analyse préliminaire du transport urbain de la Commune, avec comme résultat un rapport de diagnostic. Ce projet s'inscrit dans la stratégie globale de la Ville, notamment avec le développement de son programme Smart City⁴.

En parallèle, un plan directeur de la mobilité et du stationnement (PDMS) est en cours d'élaboration par le bureau RGR Ingénieurs Conseils, spécialiste en mobilité. Ce document cadre émane de l'acceptation par le conseil communal du Préavis 95⁵. L'objectif du PDMS est d'aider l'exécutif et les services compétents de la Ville à planifier des mesures adéquates en lien avec la mobilité, dont la mobilité douce. A ce jour, le diagnostic démontre que la Ville de Gland est propice aux déplacements en modes doux (topographie et distances), mais que malgré ces conditions et des distances relativement faibles, la part modale mobilité douce n'est pas très importante. Des pistes de mesures concrètes sont en cours d'élaboration et seront présentées à l'issue de l'étude.

En plus des déplacements scolaires, touristiques, de loisirs et d'achat, un axe important concerne les déplacements des pendulaires. Un plan de mobilité interentreprise (PMiE) a été mis en place par Région de Nyon avec les communes partenaires. L'objectif est d'informer les publics des offres, actions et avantages en lien avec les transports publics, la mobilité collective et les modes doux. Un Guichet Mobile a été lancé le 1^{er} septembre 2021, toutes les informations et les offres se trouvent sur www.guichet-mobile.ch

Au niveau de la mobilité douce, le développement du réseau Publibike de Région de Nyon a pour objectif principal d'offrir un système de vélos en libre-service aux habitant-e-s, aux visiteurs et aux collaborateurs des entreprises de Gland, qui soit attractif en termes de qualité et de coût, écologique, disponible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. A ce jour, la Ville de Gland compte treize stations Publibike.

Dans le domaine de la promotion du vélo, la Ville de Gland participe également au programme Cyclomania. Il s'agit d'une action nationale de promotion du vélo en milieu urbain, fondée par l'association Pro-Vélo et soutenue par SuisseEnergie. Après une première participation en 2021, les communes de Nyon, Prangins et Gland ont confirmé leur participation à l'édition 2022.

Cyclomania propose aux communes un programme clé en main afin de lancer un défi à la population, durant tout le mois de septembre 2022, dans le but d'encourager la mobilité douce. Les participants téléchargent une application permettant d'enregistrer leurs trajets parcourus. Les données de mobilité sont récoltées de façon anonyme : elles permettent d'étudier l'usage du réseau de voies cyclables par les piétons et les cyclistes et renseignent sur les habitudes de mobilité. Les données 2021 ont été transmises pour intégration à l'étude du plan de mobilité et de stationnement (PDMS). Ce programme combine ainsi efficacement la promotion des modes actifs et la récolte des données visant l'amélioration du réseau.

5. GLAND ET SON URBANISME

Les freins urbanistiques pour promouvoir la marche

A l'automne 2021, le Service des infrastructures et de l'environnement a mandaté l'Atelier Olga, spécialiste en activation des espaces publics afin de réaliser un diagnostic de certains espaces publics en Ville de Gland. Pour opérer à cette analyse, une marche exploratoire avec différents Services de l'administration (SBU-SIE) s'est faite à travers la Commune. Le constat global démontre que l'espace urbain est pensé avant tout du point de vue de l'automobiliste, dans le but d'optimiser ses trajectoires et de faciliter le stationnement des

⁴ Voir Préavis municipal n°68/2020 relatif à une demande de crédit d'investissement pour une étude en réponse à la motion de M. Patrick Vallat et consorts GdG intitulée « Un projet Smart City pour une Ville de Gland plus efficiente, plus confortable et plus durable à l'aide des nouvelles technologies de l'information »)

⁵ Préavis municipal n°95/2020 relatif à la demande de crédit d'investissement pour l'élaboration d'un plan directeur de la mobilité et du stationnement

véhicules motorisés. Cette logique laisse peu de place à des modes de circulation alternatifs et limite les possibilités d'activités de séjour ou de loisirs dans l'espace public (sport, rencontre, etc...).

Concrètement, la Ville de Gland possède la singularité de compter trois centralités distinctes, une au sud (Mauverney), une au nord (Vieux-Bourg) et une en devenir au centre géographique (Place de la gare et projet de quartier Gare-Sud). C'est bien dans ces centralités que la population se rend pour faire ses courses, aller chez le médecin ou simplement boire un café. Or, l'aménagement urbain y est actuellement conçu afin de permettre aux automobilistes de se parquer devant quasi chaque vitrine commerciale. Cela renforce la volonté de prendre la voiture y compris pour les petits trajets au lieu de se déplacer à pied ou à vélo. Cet effet est d'autant plus accentué du fait que le Nord et le Sud de la Ville sont coupés par le rail et que seules trois traversées piétonnes offrent la possibilité de liaison entre les différents centres d'intérêt. Deux sont en périphérie des habitations - l'av. du Mt-Blanc et le chemin de la Vy-Creuse - et la dernière est le passage inférieur de la Gare.

En conclusion, nous constatons que du fait de la conception urbaine de la Ville ayant été orientée par le passé pour la voiture, les piétons ne bénéficient aujourd'hui que de peu d'espace pour déambuler, se promener en Ville ou tout simplement pour se rendre aux différents lieux attractifs. En effet, les trajectoires piétonnes sont contraintes et peu fluides. D'ailleurs, les trottoirs sont souvent étroits avec un gabarit au minimum des normes constructives (1.50m), voire inexistantes (Vieux-Bourg, Magnenets, etc...). Ces infrastructures sont discontinues et peu fluides.

La promotion de la santé dans le développement urbanistique

Il est important de relever que les projets communaux tiennent d'ores et déjà compte de la thématique de la promotion de la santé dans leur conception, mais sans forcément l'explicitier. En effet, le changement de paradigme conceptuel, valorisant le partage de l'espace public à tous les utilisateurs et non uniquement dévolu aux voitures, est considéré depuis plus de 15 ans. C'est en 2006 que la Ville de Gland s'est dotée d'un plan des mobilités douces. Il en résulte principalement l'instauration des zones 30 et le passage sous-voie de la gare. Rappelons que les zones 30 sont inscrites aussi comme mesures de lutte contre le bruit, ce qui répond à la protection des habitant-e-s.

De nombreux projets en lien avec la mobilité sont actuellement en cours. On peut citer l'innovant projet de la rue cyclable à la rue de la gare qui donnera également une belle place aux piétons avec l'élargissement des trottoirs et l'aménagement de généreux jardins de poche, le réaménagement du Vieux-Bourg intégrant une zone de rencontre (zone 20) étendue dans laquelle les piétons seront prioritaires⁶, l'amélioration de l'accessibilité à la gare depuis l'av. du Mt-Blanc⁷, etc... Des projets de réfection des places publiques intégrant de la détente, des jeux de loisirs ainsi que de la lecture participent également à l'amélioration du sentiment de bien-être et favorisent la vie de quartier. De surcroît, la facette environnementale des projets urbains renforce la santé des concitoyens en diminuant la chaleur en ville, en offrant des points d'eau potable et des assises favorisant ainsi la marche ou tout simplement la vie en extérieur.

Le diagnostic évoqué dans les paragraphes précédents énonce également des recommandations afin de « penser la ville pour les habitant-e-s plutôt que pour leurs voitures ». Le premier enjeu est d'augmenter l'attractivité des centres en réorganisant les flux des différents modes de transport pour casser l'effet « ruban » des chaussées. Pour ce faire, il faut réduire l'emprise de la chaussée là où cela est envisageable et créer des transversalités piétonnes. Le régime de la zone de rencontre (zone 20) offrant la priorité aux piétons

⁶ Préavis municipal n° 20 relatif à la demande de crédit d'investissement de l'espace public et des infrastructures souterraines du Vieux-Bourg

⁷ Préavis municipal n° 82 relatif à la demande de crédit d'investissement pour l'étude en vue de l'amélioration de l'accessibilité de la mobilité douce à la gare de Gland : passage sous-voies de l'Avenue du Mont-Blanc.

semble adapté pour ces situations. Ces dernières années, deux zones 20 ont été réalisées à la gare (Sud et Nord) et une troisième sera exécutée lors des travaux du Vieux-Bourg.

Il est intéressant aussi d'augmenter le réseau piétonnier afin d'avoir un maillage dense. La Ville de Gland possède un nombre de raccourcis qui sont aujourd'hui soit interdits (propriétés privées), soit invisibles pour les non-initiés. De surcroît, des « lignes de désirs » sont perceptibles à de nombreux endroits. Dès lors, la mise en place d'une signalétique⁸ claire et attractive pourrait expliciter les raccourcis afin d'inviter les piétons ne connaissant pas les lieux à les emprunter. Pour les passages privés, des négociations avec les propriétaires doivent être menées afin d'obtenir des servitudes de passage public et il en va de même en cas de création de nouveaux tracés, sachant que le domaine public est restreint.

Les mesures précitées favorisent la marche et doivent s'accompagner d'infrastructures (assises, point d'eau, etc.) pour répondre aux besoins des différents utilisateurs (enfants, personnes âgées, personnes en situation d'handicap, etc.). En été, lors de canicule des points d'ombre doivent pouvoir être atteints aisément, pour cela le plan climat donnera les lignes directrices, notamment au niveau de la lutte contre les îlots de chaleur.

La promotion de la santé se retrouve aussi dans la pratique d'activités sportives et récréatives. La Ville de Gland a la singularité d'avoir la majorité de ces divertissements à l'extérieur de la Ville (centre sportif, refuge, sentier des Toblerones, sentier historique du baron Guiguer, etc.) formant ainsi une couronne récréative périphérique. Dès lors, il est primordial de fluidifier les trajets pour s'y rendre afin d'opérer une transition entre l'utilisation fréquente de la voiture et davantage de mobilité douce. Il s'agit de tisser des liens entre la zone d'habitation et les lieux de loisirs en améliorant les routes et les carrefours identifiés comme lieu de stress pour les piétons et les cyclistes. Par exemple, pour se rendre au centre sportif, il faut traverser l'axe routier de la Vy-Creuse.

Les critères de la mobilité multimodale

En préambule, il est important de faire le distinguo entre multimodalité et intermodalité. Le premier terme désigne la possibilité d'effectuer un trajet par différents moyens de déplacement (chacun de ces modes permet de réaliser l'intégralité du trajet considéré). Le second terme désigne quant à lui la possibilité d'effectuer un trajet en combinant différents modes de déplacement.

Sous le prisme de la santé, seuls les modes de déplacements actifs sont intéressants (marche, vélo, trottinette, roller, etc.). Ceux-ci représentent 25% des déplacements quotidiens de la Ville de Gland et plus de 50% des mouvements internes. On constate que malgré une ville très « routière », la population suit le trend de la politique en faveur de la mobilité douce.

Toutefois, ce constat est à atténuer si l'on met ce pourcentage en relation avec le temps dévolu au déplacement. En considérant la gare comme point névralgique, le territoire communal est quasiment desservi en moins de 15 minutes. Il faut donc environ 30 minutes pour aller d'Eikenøtt à Schilliger et donc traverser la ville du Nord au Sud et réciproquement.

⁸ Par exemple, la Ville de Lausanne teste actuellement une signalétique pour orienter les piétons, lien : <https://www.24heures.ch/lausanne-teste-des-panneaux-pour-orienter-les-pietons-784292098446>

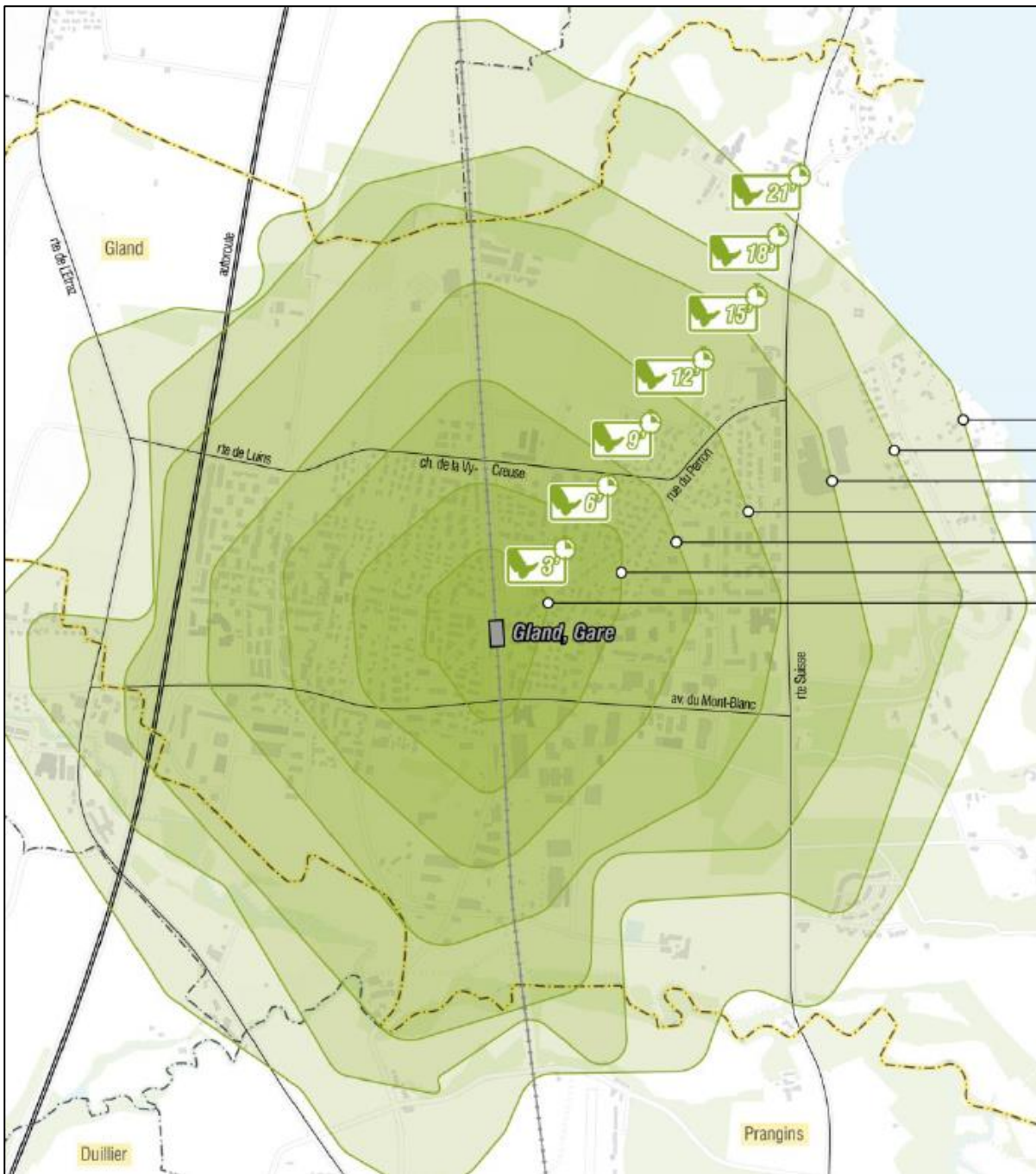


Figure 1: Isochrones piétons

Dès lors, il faut effectivement identifier les zones perçues comme des obstacles aux déplacements pour la mobilité douce. En premier lieu, il faut rappeler à nouveau cette coupure faite par les voies CFF laissant place à seulement trois passages. Deux sont des axes routiers principaux formés par l'avenue du Mt-Blanc⁹ dépourvue de bandes cyclables et par le pont de la Vy-Creuse¹⁰. Le troisième passage est le sous-voie CFF à la gare qui renforce grandement l'utilisation du vélo dans les zones 30.

Sinon, il n'y a pas de lieu spécifique ne répondant pas aux critères multimodaux, mais c'est bel et bien la conception urbaine initiale (orientée voitures) qui a généré des habitudes de déplacements que seules des

⁹ Voir préavis municipal n°82/2020 relatif à la demande de crédit d'investissement pour l'étude en vue de l'amélioration de l'accessibilité de la mobilité douce à la gare de Gland : passage sous-voies de l'Avenue du Mont-Blanc.

¹⁰ Voir la réponse de la Municipalité au postulat de M. Olivier Moulin intitulé « rapprochement entre Gland sud et Gland nord au moyen d'un raccourci empruntant le pont de Montoly ». (2018)

mesures incitatives feront changer (offre en transport public, aménagement du territoire, promotion de la mobilité douce, mise en place d'itinéraires pour les modes doux, etc...).

CONCLUSION

La Ville de Gland accorde une grande importance à la promotion de la santé des habitant-e-s. Elle développe de nombreux projets en lien avec l'activité physique, la cohésion sociale, le développement durable, ainsi que le développement urbanistique et la mobilité.

Le Label « Commune en santé », et son renouvellement, est un outil stratégique pour le développement de la promotion de la santé : il permet d'identifier les besoins, d'augmenter les connaissances et d'établir un bilan des mesures mises en œuvre. Il permet de valoriser les projets qui entrent dans le cadre des six domaines du label et d'avoir une vue d'ensemble objective comme qualitative de la politique menée sur le territoire. Il permet également de poser des objectifs et des priorités. En tant que sujet transversal, il est inclus comme un « réflexe santé » dans tous les projets menés par les Services de la Ville. La collaboration avec Unisanté va donc se poursuivre, ce qui favorisera une évaluation régulière des mesures et une adaptation en fonction des besoins de la population glandoise.

Au niveau des espaces publics et de l'urbanisme, la Municipalité a la volonté d'améliorer l'expérience des déplacements en fluidifiant les trajets à travers la Ville et vers la couronne récréative, en rééquilibrant le partage de l'espace entre les différents utilisateurs, en aménageant des espaces de séjour, en densifiant et en sécurisant le réseau piéton. Des mesures en ce sens sont actuellement en réflexion, comme par exemple officialiser les servitudes existantes, ouvrir de nouveaux passages, identifier et signaler des cheminements piétonniers et les aménager avec des bancs, des points d'eau, etc.

La Municipalité a également l'intention d'attendre les recommandations issues du PDMS et de l'étude du TUG afin de pouvoir, le cas échéant, revenir auprès du Conseil communal par le biais de préavis municipaux ayant comme objectif la réalisation de mesures concrètes d'aménagement visant à mieux équilibrer les pratiques entre les différents modes de déplacement à Gland. Dans tous les cas, l'objectif est bien d'avoir et de présenter un plan d'action composé de mesures très concrètes à mettre en place et à réaliser.

Pour conclure, la Municipalité est disposée à évaluer de nouvelles initiatives et projets portés aussi bien par la population que par des organismes publics ou privés afin d'élargir et d'adapter les prestations en lien avec la prévention et promotion de la santé sur le territoire.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

Le Secrétaire :

C. Girod

J. Niklaus

Annexe : postulat de Mme Sabine Million-Courvoisier

Postulat : Promotion de la santé et développement urbain durable : une étude pour être ambitieux !

La Ville de Gland, de par son territoire étendu et ses décisions politiques prises visant le bien commun de la population, démontre qu'elle possède des atouts forts en regard de la promotion de la santé pour tous et à tout âge. Faire sortir les personnes de chez elles, non seulement a un impact positif sur leur santé physique, mais participe également à leur bien-être social, donc à leur santé mentale. A ce titre, la commune a un important potentiel de développement urbanistique pour allier santé, mobilité et écologie.

Unisanté a développé un concept « Métrasanté », repris notamment par la Ville de Lausanne dans le développement du quartier Métamorphose, qui consiste à augmenter la proportion de personnes physiquement actives en favorisant et en créant les conditions de mobilité à cet effet. A titre d'exemple, et dans mon cadre professionnel, des personnes âgées, à mobilité réduite, résidant à Gland, m'ont transmis ne pas sortir de chez elles à cause du peu de possibilité de s'asseoir après un certain nombre de mètres de marche.

Les recommandations édictées dans le cadre du projet Métrasanté, selon le niveau de preuve, sont les suivantes (pour ne citer que quelques exemples) :

- Concevoir les rues de manière à les connecter en maintenant un maillage fin, plus favorable à la pratiques des modes actifs
- Renforcer la desserte du site en transports publics et l'intermodalité avec les modes actifs
- Favoriser les liaisons qui donnent accès aux espaces verts
- Créer des espaces publics attractifs, pour des séjours liés aux loisirs mais aussi aux activités quotidiennes, facilement accessibles pour les piétons et les cyclistes
- Favoriser la marchabilité et la mixité des usages en concevant des passerelles pouvant être empruntées aussi bien à pied qu'à vélo, par les promeneurs ou joggeurs, ainsi que les cyclistes novices ou expérimentés.
- Promouvoir des franchissements de routes de préférence à niveau, voire aériens, à largeur confortable. Les passages souterrains sont à utiliser en dernier recours (esthétique, sentiment d'inconfort et de sécurité).

Pour soutenir la promotion de la santé, une association à l'échelle nationale pour évaluer l'impact sur la santé de tels projets a été mise en place afin d'évaluer leurs effets positifs sur la santé de la population (www.impact-santé.ch).

Dans le but de connaître les possibilités pour Gland de s'inspirer de ces concepts pour le développement de sa vision de la mobilité multimodale permettant de promouvoir la santé de la population et le respect de l'environnement, le présent postulat demande d'étudier notamment :

- Le recensement des zones communales ne répondant pas aux critères de mobilité multimodale
- Les freins urbanistiques pour promouvoir la marche à tous les âges de la vie en fonction du degré d'autonomie fonctionnelle
- Les possibilités communales de favoriser le développement urbanistique en y intégrant la promotion de la santé
- Les partenariats publics-privés envisageables à cet effet
- La vision de la Municipalité pour le développement des transports publics et leur accessibilité
- Les mesures à envisager pour implémenter le concept de promotion de la santé à travers l'urbanisme et des politiques communales fortes, pour tous les âges de la vie et tous les degrés d'autonomie fonctionnelle

Gland, le 2 novembre 2020



Sabine Million-Courvoisier